

MAIRIE
de
MOMMENHEIM

67670



☎ 03.88.51.62.05
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : mairie@mommenheim.fr
Site internet : www.mommenheim.fr

**PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN
DE 2ème CATÉGORIE**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 09/2024

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOMMENHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

Vu le code rural, et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivants,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural, consultée sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin,

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais, en date du 24 janvier 2022, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces annexées,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : SCHMITT
- Prénom : Désirée Mélanie
- Qualité : Propriétaire Détenteur de l'animal ci-après désigné
- Adresse ou domiciliation : 8 Rue Albert Schweitzer à Mommenheim
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :
Crédit Mutuel ACM
Numéro du contrat : BF 4055730
- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 24 août 2017
Par : Mme KNEZ Ketty (Conseil animal 11 rue de la Vallée 67520 Kuttolsheim)

Pour le chien ci-après identifié:

